



# Note de conjoncture

Mai 2024

**LOGEMENT  
CONSTRUCTION**



## Construction neuve à La Réunion

Avril 2023 – Mars 2024

**Les constructions neuves : la tendance est à la baisse à l'exception des locaux autorisés.**

D'avril 2023 à mars 2024, le nombre de logements autorisés à la construction est estimé à 7 070 à La Réunion, volume en baisse de 5,2 % par rapport à la même période un an auparavant. Cela s'explique par le recul sur la période des autorisations de construire pour les logements individuels (- 17,1 %). En revanche, les logements collectifs enregistrent une hausse (+ 6,7 %). Au niveau national la chute des délivrances de permis (- 19,8 %) touche toutes les catégories d'habitations.

À La Réunion, les mises en chantier reculent (- 10,3 %) par rapport à la même période, un an plus tôt. Cela concerne tous les types de logements, tant individuels (- 9,7 %) que collectifs (- 11,3 %). Cette diminution est beaucoup plus marquée au niveau national (- 23,3 %).

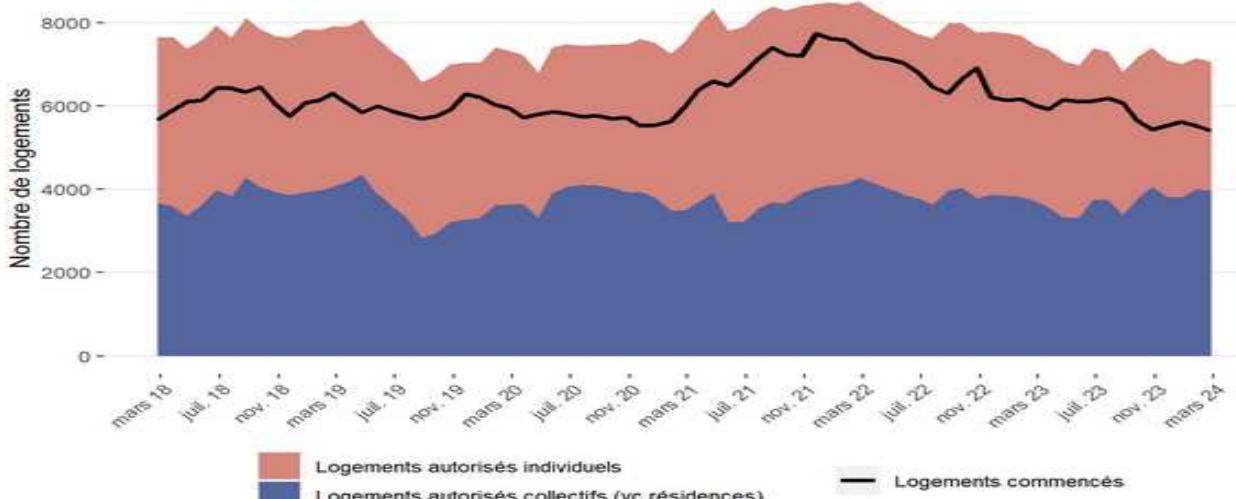
Nombre de logements autorisés et commencés à La Réunion par type

	Nombre	Variation cumul sur 12 mois <sup>1</sup> en %	
		Avril 2023 - mars 2024	La Réunion
<b>Autorisés dont :</b>	<b>7 070</b>	<b>-5,2</b>	<b>-19,8</b>
Individuels	3 100	-17,1	-22,2
• individuels purs	2 090	-18,0	-25,0
• individuels groupés	1 010	-15,1	-15,8
Collectifs <sup>3</sup>	3 970	6,7	-18,4
<b>Commencés dont :</b>	<b>5 400</b>	<b>-10,3</b>	<b>-23,3</b>
Individuels	2 800	-9,7	-28,2
• individuels purs	2 020	-13,7	-33,3
• individuels groupés	780	2,6	-11,2
Collectifs <sup>3</sup>	2 590	-11,3	-19,6

Source: SDES-Deal, Sit@del2, estimations en date réelle à fin Avril 2024.

<sup>1</sup> Cumul Avril 2023 - mars 2024 rapporté au cumul Avril 2022 - mars 2023, <sup>2</sup> Hors Mayotte, <sup>3</sup> Y.c. en résidence

Nombre de logements autorisés et commencés à La Réunion (cumul sur 12 mois)



Source: SDES-Deal, Sit@del2, estimations en date réelle à fin Avril 2024.

Entre avril 2023 et mars 2024, 349 170 m<sup>2</sup> de locaux non résidentiels ont été autorisés à la construction à La Réunion. Les surfaces autorisées sont en progression (+ 10,9 %) par rapport à la même période un an auparavant. Cette hausse concerne notamment les secteurs de l'artisanat (+ 88,8 %), de l'entrepôt (+ 75,8 %), et celui de l'hébergement hôtelier (+ 67,2 %).

D'avril 2023 à mars 2024, 197 620 m<sup>2</sup> de locaux non résidentiels ont été mis en chantier, soit une diminution de 45,3 % par rapport à la même période un an auparavant. Tous les secteurs, hormis les entrepôts (+ 6,4 %) sont impactés, à l'instar de l'artisanat (- 84,5 %), de l'hébergement hôtelier (- 71,3 %) et du service public (- 59,3 %).

Au niveau national, tous les types de locaux autorisés et commencés sont en repli.

De manière générale, à la Réunion, les surfaces concernées étant faibles, les variations importantes en pourcentage sont à relativiser.

**Prochaine parution : août 2024**  
pour les résultats juillet 2023 à juin 2024

Surface de plancher des locaux non résidentiels autorisés et commencés à La Réunion

	Nombre	Variation cumul sur 12 mois <sup>1</sup> en %	
		Avril 2023 - mars 2024	La Réunion
<b>Locaux autorisés dont :</b>	<b>349 170</b>	<b>10,9</b>	<b>-7,3</b>
hébergement hôtelier	15 300	67,2	-14,7
bureaux	48 880	-23,6	-22,7
commerce	44 290	-18,9	-6,5
artisanat	9 250	88,8	-1,6
industrie	34 990	11,5	-2,0
exploitation agricole ou forestière	80 480	5,3	-6,9
entrepôt	79 100	75,8	-5,0
service public ou d'intérêt collectif	36 870	25,2	-2,1
<b>Locaux commencés dont :</b>	<b>197 620</b>	<b>-45,3</b>	<b>-14,2</b>
hébergement hôtelier	9 510	-71,3	-33,6
bureaux	35 020	-38,0	-14,5
commerce	30 340	-44,7	-21,2
artisanat	2 480	-84,5	-20,1
industrie	13 860	-28,8	-0,4
exploitation agricole ou forestière	33 850	-56,7	-16,5
entrepôt	49 600	6,4	-17,3
service public ou d'intérêt collectif	22 950	-59,3	-6,9

Source: SDES-Deal, Sit@del2, estimations en date réelle à fin Avril 2024.

<sup>1</sup> Cumul Avril 2023 - mars 2024 rapporté au cumul Avril 2022 - mars 2023, <sup>2</sup> Hors Mayotte,

#### Source et concepts

Tout pétitionnaire projetant une construction neuve ou la transformation d'une construction nécessitant le dépôt d'un permis de construire doit remplir un formulaire relatif à son projet et le transmettre à la mairie de la commune de localisation des travaux. Le projet de permis est traité par les communes, services instructeurs à La Réunion.

Suite à son autorisation, le pétitionnaire pourra soit démarrer les travaux et déclarer l'ouverture de son chantier (DOC), soit abandonner son projet et demander l'annulation. La fin des travaux est signalée par une déclaration spécifique (DAACT), à partir de laquelle est vérifiée la conformité au projet initial.

Les données de Sit@del2 proviennent des formulaires de permis de construire traités par les centres instructeurs. Les mouvements relatifs à la vie du permis (dépôts, autorisations, annulations, modificatifs, mises en chantier, achèvements des travaux) sont exploités à des fins statistiques.

Les informations déclarées dans le formulaire sont transmises mensuellement à la direction de l'environnement, de l'aménagement et du logement de La Réunion.

Les données collectées sont publiques.

#### Séries utilisées pour le diagnostic conjoncturel

La conjoncture est appréciée au travers d'estimations en date réelle dans le domaine du logement; les locaux non résidentiels sont suivis grâce aux données en date de prise en compte.

Les **estimations en date réelle** offrent une information directement interprétable pour suivre la conjoncture. S'agissant d'estimations statistiques, leur qualité dépend du volume d'informations exploitées. En conséquence, ces séries ne sont disponibles qu'à des niveaux suffisamment agrégés (départemental au minimum).

Les **séries en date réelle** agrègent l'information collectée (autorisations, mises en chantier) à la date réelle de l'autorisation délivrée par l'autorité compétente, et à la date de la mise en chantier déclarée par le pétitionnaire.

Les **séries en date de prise en compte** agrègent l'information selon la date d'enregistrement de la donnée dans l'application Sitadel2. Par exemple, un permis autorisé en décembre 2016 mais transmis en mars 2017 est comptabilisé dans les autorisations de mars 2017. Une mise en chantier transmise en juin 2017 est enregistrée dans les mises en chantier de juin 2017 quand bien même la construction aurait démarré en janvier 2017.

#### Pour en savoir plus

**Sources et méthodes** sur le site internet du service de la donnée et des études statistiques (SDES) du ministère de la transition écologique et solidaire.

Représentations graphiques pour l'ensemble des régions <http://dreal.shiny.developpement-durable.gouv.fr/sitadel/>

**Directeur de la publication :** Philippe GRAMMONT

**Réalisation :** DEAL Réunion/Service Connaissance, Évaluation, Transition Écologique /Cellule Évaluation et Statistiques

Tél : 0262 40 26 47 / Mél : statistiques.deal-reunion@developpement-durable.gouv.fr

**Rédaction :** Caroline Coudrin et Armande Jogama

**Gestion Sit@del :** Armande Jogama

Vous pouvez télécharger les notes de conjoncture sur notre site : [www.reunion.developpement-durable.gouv.fr](http://www.reunion.developpement-durable.gouv.fr)

© Deal 2020